

PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du conseil municipal
du 6 mars 2017

À l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du Site touristique de Maddington Falls, le 6 mars 2017 à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Ghislain Brûlé, maire
Messieurs les conseillers Patrice Morin, Gaétan Légaré, Alain Hamel et Bernard Philipps

Était présente par voie électronique :
Madame la conseillère Diane Mercier

Était absent :
Monsieur le conseiller André Rheault

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Ghislain Brûlé.

Assiste également Madame Lucie Massé, directrice générale.

31-03-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Alain Hamel, appuyé par Monsieur Patrice Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

32-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls tenue le 6 février 2017 a été transmis au maire et aux membres du conseil par correspondance électronique..

33-03-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Comptes payés et à payer pour le mois de février et mars 2017

Salaire élus février 2017	1 676.33	Paiement direct
Salaire voirie ajustement de janvier 2017	486.88	Paiement direct
Salaire voirie février 2017	142.44	Paiement direct
Salaire inspecteur février 2017	637.16	Paiement direct
Salaire concierge février 2017	232.81	Paiement direct
Salaire de la DG semaine terminant le 04-02-17	450.68	Paiement direct
Salaire de la DG semaine terminant le 11-02-17	591.42	Paiement direct
Salaire de la DG semaine terminant le 18-02-17	636.87	Paiement direct
Salaire de la DG semaine terminant le 25-02-17	591.42	Paiement direct
DAS provincial de janvier 2017	734.18	Paiement direct
DAS fédéral de janvier 2017	239.50	Paiement direct
Ajustement DAS 2016	63.10	8362
Télébec du 16février au 15 mars 2017	133.11	Paiement direct
Hydro éclairage des rues	46.22	Paiement direct
Hydro éclairage des rues	266.39	Paiement direct
Canadien National	310.50	8379

Gaétan Tremblay frais de déplacement	75.15	8365
Denise Laroche entretien ménagé	153.60	8366
Charles Langlois	4 024.12	8367
Donald Boudreault	7 460.44	8368
MRC	3 704.00	8369
CDSEGD	7 385.00	8370
Ville de Daveluyville	68.99	8384
Ville de Daveluyville	48.98	8380
Solution Zen Média	4 102.31	8383
Buro Pro	141.05	8382
Centre de rénovation Daveluyville	16.32	8381
Réfrigération Garand	180.28	8378
Lemteck	150.14	8377
MB Nettoyage	103.48	8376
Mario Lafontaine	528.89	8375
Ménage SS	291.98	8374
Saély Distribution	73.01	8373
Réjean Poisson (frais de déplacement)	80.09	8372
Lucie Massé (frais de déplacement)	63.90	8371
Imprimerie Limoilou	206.95	8364
Le Causeur	40.00	8363

Il est proposé par Monsieur Gaétan Légaré, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et à payer tel que présenté.

34-03-17

**TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité de Maddington Falls, durant l'année 2017, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

Il est proposé par Monsieur Patrice Morin, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement ce qui suit :

Que la Municipalité de Maddington Falls se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme Lucie Massé directrice générale à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

35-03-17

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler ces assurances;

CONSIDÉRANT l'offre d'Essor assurances avec Northbridge société d'assurance générale;

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement d'assurer la municipalité avec Northbridge société d'assurance générale.

36-03-17

LETTRE D'APPUI POUR UN AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, donc notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Légaré, appuyé par Monsieur Alain Hamel et résolu unanimement de demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de

communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

37-03-17

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

Il est proposé par Monsieur Patrice Morin, appuyé par Monsieur Gaétan Légaré et résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et par conséquent la Municipalité de Maddington Falls accorde son appui à la Société canadienne du cancer.

38-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MAISON FONTAINE DE VIE

Il est proposé par Monsieur Bernard Philipps appuyé par Monsieur Alain Hamel, et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 25\$ à la Maison Fontaine ..

SUIVIE DES DOSSIERS

FIBRE OPTIQUE

Monsieur Ghislain Brûlé effectue un suivi :
Il mentionne qu'il y a un projet d'installation de fibre optique en collaboration avec la MRC avant la fin 2018.
Il mentionne que le dépôt du projet se fera dans la semaine du 6 mars.

Il mentionne que l'expertise sera effectuée par la même entreprise que la MRC de Bécancour et que Drummondville.

Il mentionne que de l'aide financière est disponible par le CRTC, le fédéral et le provincial.

RÉGIE DES CHUTES

Monsieur Gaétan Légaré, effectue un suivi :

Il mentionne qu'il y aura une rencontre le 22 mars pour discuter du schéma de couverture de risque.

Il mentionne également qu'une formation de premiers répondants se donnera à la caserne et que quatre pompiers y sont inscrits à ce moment tous les pompiers sauf auront leurs formations de premier répondant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de l'assemblée sur proposition de Monsieur Bernard Philipps à 20h40.

SIGNÉ : _____
Monsieur Ghislain Brûlé, maire

SIGNÉ : _____
Madame Lucie Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière